



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82, rue de Montreuil • 75011 PARIS  
Tél. 01.44.64.64.44 • Fax 01.43.48.96.16  
www.snui.fr • Courriel : snui@snui.fr

Paris, le 21/07/08

## Projet d'évolutions des retraites

Un projet de lettre interministérielle est attendu qui précisera les évolutions des règles applicables pour la détermination du montant de la pension.

Elles prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 en fonction de l'année des 60 ans de l'agent et non en fonction de la date d'effet de la pension.

La durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux maximal de 75% passera de 160 à 164 trimestres d'ici à 2012 selon les modalités suivantes :

- 2009 : 161 trimestres pour les agents nés en 1949
- 2010 : 162 trimestres pour les agents nés en 1950
- 2011 : 163 trimestres pour les agents nés en 1951
- 2012 : 164 trimestres pour les agents nés en 1952

La durée d'assurance est maintenue à 160 trimestres pour les agents nés avant 1949 qui partent à la retraite après leurs 60 ans.

Départ anticipé carrière longue

Les nouvelles conditions seront les suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

Age minimum de départ	Durée d'assurance	Durée cotisée	Age début de carrière
59 ans	169	161	Avant 17 ans
58 ans	170	165	Avant 16 ans
57 ans	171	169	Avant 16 ans
56 ans	172	169	Avant 16 ans

Les agents handicapés, souhaitant partir au titre de la retraite anticipée, subiront la même évolution des règles concernant les modalités de calcul de la pension.